



RÉFORME DES RETRAITES LE GOUVERNEMENT DOIT REVOIR SA COPIE, MOBILISONS-NOUS !

L'Union Territoriale Professionnelle CFDT 42/43

Vous appelle à une manifestation

Mardi 17 décembre 2019 à 10h30

A ST ETIENNE :

**10H 30 départ CCI jusqu'à la place du peuple
(en passant derrière la préfecture)**

Malgré de multiples alertes de la CFDT, le Premier ministre persiste sur la voie d'une réforme budgétaire. Il a présenté le mercredi 11 décembre un projet de réforme des retraites qui, en dépit de progrès notables pour les travailleurs et surtout les travailleuses, prévoit des mesures financières extrêmement injustes et inutiles.

Pour la CFDT la ligne rouge a été franchie. C'est pourquoi nous appelons les travailleuses et travailleurs à se mobiliser le 17 décembre pour que le gouvernement revoie son projet de réforme.

LA LIGNE ROUGE FRANCHIE PAR LE PROJET DE RÉFORME •

Instauration d'un « âge d'équilibre » à 64 ans qui pénalise ceux qui ont commencé à travailler jeune ou qui se retrouvent au chômage en fin de carrière. Si la réforme systémique est repoussée à la génération née en 1975, les mesures d'économies sont, elles, avancées à la génération 1960. Pour la CFDT, ce report - dans les faits - de l'âge de départ à la retraite est injuste et inutile et va à l'encontre de la promesse de campagne du Président de la République.

LES INSUFFISANCES MAJEURES DU PROJET DE RÉFORME •

- Trop faible reconnaissance de la pénibilité au travail, qui se limite quasiment à une ouverture du dispositif actuel à la fonction publique.

Pour la CFDT, les quatre critères de pénibilité écartés par le gouvernement en 2017 doivent être réintégrés pour que toutes les personnes exposées à de la pénibilité puissent partir plus tôt à la retraite.

- Un minimum de pension insuffisant pour une carrière complète.

La CFDT maintient qu'une carrière complète au SMIC mérite une pension bien supérieure à 85 % du SMIC.

- Pas de dispositif de retraite progressive digne de ce nom alors qu'il s'agit d'une forte aspiration des travailleurs en fin de carrière.

Pour la CFDT, il est indispensable de permettre aux travailleurs d'avoir une plus grande liberté de choix de l'âge et des modalités de départ à la retraite.

- Besoin de clarifier la situation des travailleurs des régimes spéciaux et des fonctions publiques, et notamment les mesures de compensation et de revalorisation salariales.

LES PROGRÈS APPORTÉS PAR LE PROJET DE RÉFORME :

- **Un système universel, qui conforte notre retraite par répartition basée sur la solidarité intergénérationnelle**, et particulièrement bénéfique pour tous ceux qui ont cotisé à plusieurs régimes de retraites. **Revendication de la CFDT depuis 2010.**
- Un système de retraite par points, **afin de ne plus pénaliser les femmes et les bas salaires.**
- • Un système plus équitable envers les travailleurs précaires : **chaque heure travaillée ouvrira des droits à la retraite**, alors qu'aujourd'hui tous ceux travaillant moins de 150h sur un trimestre cotisent mais ne gagnent pas de droits à la retraite.
- Un système de retraite qui rend les droits plus lisibles pour les travailleurs, avec des garanties sur la valeur du point. Revendication CFDT depuis 2018

La CFDT appelle ses adhérents et l'ensemble des travailleurs à se mobiliser pour que le gouvernement revoit son projet de réforme avec :

- **Le retrait de l'âge d'équilibre à 64 ans, Davantage de justice dans le futur système de retraite avec :**
- **Une réelle reconnaissance de la pénibilité,**
- **Un renforcement des dispositifs de retraite progressive,**
- **Un minimum de pension pour une carrière complète au-delà de 85 % du Smic.**

**MOBILISONS-NOUS
TOUTES ET TOUS
LE 17 DÉCEMBRE
POUR AMENER LE GOUVERNEMENT
À REVOIR SA COPIE ET FAIRE GAGNER
LA JUSTICE SOCIALE !**